Docusign Envelope ID: C86F91B3-E6A1-45B3-91DE-DEEA9BE27F89

ABCM SOLUTIONS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 200 000 €
SIÈGE SOCIAL : ROUTE DE LA ROCHE SUR YON
85220 COEX

———

RCS LA ROCHE SUR YON 799 168 067

———

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-quatre novembre,
A 14 heures 45,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Landry MAILLET préside la séance en qualité de président.

Monsieur Christopher SEVESTRE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,

- Les copies des lettres de convocation,

- Le rapport du Président,

- Les statuts sociaux,

- Le texte des résolutions proposées.

Puis la présidence déclare que le rapport du Président et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidence rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Docusign Envelope ID: C86F91B3-E6A1-45B3-91DE-DEEA9BE27F89

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Enfin la présidence déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de transférer le siège social de route de la Roche sur Yon 85220 COEX **au 30 bis rue Faraday - Bâtiment Orcarat - Cellule 602, 85000 LA ROCHE SUR YON**, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : **30 bis rue Faraday - Bâtiment Orcarat - Cellule 602 - 85000 LA ROCHE SUR YON"**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement au moyen d'un procédé conforme à la règlementation en vigueur, par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Landry MAILLET

DocuSigned by:
Landry MAILLET
E19426193650481...
Signé le 24/11/2025

Le secrétaire
Monsieur Christopher SEVESTRE

DocuSigned by:
Christopher SEVESTRE
B5E2D79F213C447...
Signé le 24/11/2025